

Eine Reise durch Deutschland

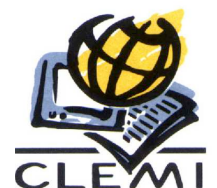
Dossier d'accompagnement pédagogique



Noir sur blanc, voyage en Allemagne

Un documentaire de Pagonis Pagonakis et Susanne Jäger
Auteur Günter Wallraff (2009 – 82mn)
Coproducteur Captator Film GmbH, Gerhard Schmidt, WDR / ARTE

Diffusé dans le cadre de la 24^{ème} **Semaine de la Presse et des Médias dans l'École**, du 19 au 29 mars 2013, de la troisième édition du festival "**Les toiles du journalisme**" les 26/27/28 mars 2013 et de la célébration du **50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée**, opérations organisées conjointement par le Club de la presse Strasbourg-Europe, la Maeri et le Clemi - rectorat de Strasbourg, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin.



Sommaire

Le film : synopsis	3
L'auteur : Günter Wallraff	3
La méthode : le journalisme d'infiltration	4
Document 1 : L'infiltration journalistique, c'est pas nouveau !	4
Document 2 : De l'"infiltration" comme méthode journalistique.	7
Document 3 : Charte d'éthique professionnelle des journalistes	10
Elargissement thématique : racisme, discrimination, intégration	12
Document 1 : en Allemagne « L'immigration et l'intégration »	12
Document 2 : en France « La France mauvaise élève pour l'intégration des immigrés »	14
Document 3 : ce que dit la loi en France LOI n°200 8-496 du 27 mai 2008	15
Un cas particulier : les relations franco-allemandes	16
L'amitié franco-allemande et tous ses clichés	16
Exploitations pédagogiques : quel cadre ?	18
En allemand	18
En éducation civique / ECJS	20
Des propositions d'activités spécifiques : les ateliers	22
Médiagraphie	23

Le film : synopsis

Sous le nom de Kwami Ogonno – un immigré venu de Somalie maîtrisant bien l'allemand, Günter Wallraff parcourt l'Allemagne d'est en ouest et du sud au nord pour découvrir ce pays et ses habitants. Il se mêle incognito aux fans déchaînés d'une équipe de football ; s'efforce de louer tour à tour un appartement, un jardin ouvrier ou une place de camping ; cherche du travail ; invite une femme à danser...

Et mal lui en prend dans la plupart des cas. De la discrimination grossière à la menace physique en passant par tous les registres de l'insulte, le citoyen allemand lambda offre à la caméra cachée de Günter Wallraff une image dévastatrice, empreinte de racisme ordinaire et de violence larvée. Et si quelques heureuses surprises sont aussi parfois au rendez-vous, l'odyssée de Kwami Ogonno montre combien la xénophobie reste vivace au sein d'une société soi-disant ouverte et multiculturelle.

Dans ce film coup de poing, qui choque, révolte et émeut, l'insondable bêtise de la plupart est tempérée par l'humanité et l'humour de quelques-uns. Un road movie toujours inattendu qui a divisé les esprits en Allemagne.

Source : <http://www.arte.tv/>

L'auteur : Günter Wallraff

Günter Wallraff (de son vrai nom Hans-Günter Wallraff) est un journaliste d'investigation allemand né le 1er octobre 1942 à Burscheid près de Cologne.

Il se fait connaître par ses méthodes d'enquête en immersion. Son principe d'investigation est basé sur l'expérience personnelle, au cours d'infiltrations dans l'environnement proche de la cible du reportage. Wallraff adopte à chaque fois une identité fictive et n'est donc pas reconnaissable comme journaliste. Il dénonce ainsi certaines situations sociales en apportant un nouveau regard sur le fonctionnement de la société.

Rendu célèbre en Allemagne par ses nombreux reportages "indésirables" - notamment son enquête explosive sur les pratiques du journalisme à sensation de la presse Springer -, il se crée, dans les années 80, une identité de travailleur turc, Ali Sinirlioglu, sans carte de travail, qui, pour gagner sa vie, est prêt à faire tous les boulots, "même les plus durs, même les plus insalubres". Dans le livre *Tête de turc (Ganz unten)* il témoigne de cette expérience, des brimades, des conditions de travail subies par les travailleurs turcs immigrés en Allemagne.

Au fil des années, Wallraff s'est imposé comme une référence en matière d'investigation sociale. Dans son dernier ouvrage, *Parmi les perdants du meilleur des mondes* (Ed. La Découverte), le journaliste renoue une fois encore avec cette méthode du déguisement et du maquillage pour mieux se fondre dans la jungle moderne et prendre la mesure de la violence sociale et des discriminations.

A la lumière de trois documents : deux articles et une charte.

Document 1

Article de Virginie Felix publié sur Téléràma.fr le 14/04/2010

L'infiltration journalistique, c'est pas nouveau !

Bien avant le magazine de France 2 "Les infiltrés", qui fait beaucoup parler de lui ces temps derniers, il y eut de multiples expériences de journalistes-caméléons. Le premier remontant à... 1880. Revue de détail.

L'immersion masquée est un procédé vieux comme le journalisme. Si la méthode de l'imposture et du camouflage fait une entorse à la déontologie qui entend que le reporter avance à visage découvert en annonçant la couleur et sa carte de presse, elle a été utilisée à plusieurs reprises dans des enquêtes au long cours. Pour se glisser dans des milieux qui sinon resteraient imperméables au reporter. Mais aussi pour mieux lever le voile sur des situations d'abus, de discrimination, de souffrance. Retour sur quelques « infiltrations » qui ont marqué l'histoire du journalisme.

► **L'Américaine Nellie Bly** est la pionnière de ces investigations clandestines. En 1880, cette jeune journaliste propose à Joseph Pulitzer, patron du *New York World*, de se faire interner au Blackwell Island hospital, un asile de fous pour femmes. Là, elle est témoin de la nourriture avariée, des bains glacés, des maltraitances. Les malades, écrit-elle, ne sont pas ceux que l'on croit. « *A part la torture, qu'est-ce qui pourrait rendre plus fou que ces mauvais traitements ?* », s'indigne la reporter. Après la publication retentissante de son enquête, Bly est appelée à rejoindre une commission d'enquête gouvernementale sur les conditions de vie dans les asiles. Et les autorités débloquent en urgence 1 million de dollars pour réformer l'institution. Le coup d'éclat de Bly donne naissance à un courant, le *stunt journalism* (*stunt* pour « tour de force » ou « coup monté »)

► **A la fin des années 1920, George Orwell** fait le récit de la misère urbaine en partageant la vie des vagabonds et des clochards (*Dans la dèche de Paris à Londres*). En 1936, il renouvelle cette plongée du côté des plus pauvres dans *Le Quai de Wigan*, immersion dans les foyers de mineurs anglais, tout en étant conscient qu'il n'est pas l'un d'eux et qu'il est impossible de se mettre réellement « dans la peau d'un autre »

► **En 1959, un journaliste américain, John Howard Griffin** s'inflige un lourd traitement chimique pour changer la couleur de sa peau. Dans *Black like me* (*Dans la peau d'un noir*, éd. Gallimard), il fait le récit de la ségrégation raciale et des humiliations subies par les Noirs en Alabama.

► **A Chicago, dans les années 70 et 80**, l'investigation undercover vit une sorte d'âge d'or, portée par la journaliste Pam Zekman. Au sein de la chaîne de télé WBBM-TV, puis pour le *Chicago Sun-Times*, elle utilise régulièrement la dissimulation. Elle se fait embaucher dans une maison de retraite où elle vérifie les allégations de mauvais traitements ; dans un aéroport, pour se rendre compte des critères de recrutement de ceux qui vérifient les bagages. Mais la plus célèbre de ses enquêtes est celle qui, en 1977, l'amène, aidée d'autres reporters du quotidien, à jouer les tenanciers d'un bar, The Mirage Tavern (acheté 5 000 € par le journal) pour y piéger les représentants corrompus de l'administration locale, qui multiplie les infractions à tous les niveaux, des contrôles de l'inspection anti-incendies à la fraude sur les taxes... A la suite de cette

investigation, publiée en 25 volets (!), une vaste opération anti-corruption est menée dans l'Illinois. L'enquête concourt jusqu'en finale du prix Pulitzer. Mais le jury décide finalement de ne pas la primer parce qu'elle est construite sur une imposture.

► **En 1984 et 1985, pendant près de deux ans et demi, Günter Wallraff**, grimé en travailleur immigré turc sans papiers, fait l'expérience de l'esclavage moderne dans les aciéries Thyssen ou chez un géant du BTP. Il raconte cette plongée dans *Tête de turc*, publié en 1986 et au retentissement phénoménal. Auparavant, le journaliste s'était déjà distingué en s'infiltrant dans la rédaction du journal à scandale *Bild*, épingleant ses méthodes sensationnalistes et racoleuses.

► **Pendant les mêmes années 80, Yannick Blanc**, un journaliste du magazine *Actuel*, publie un papier qui fait grand bruit : « *J'ai vécu dans la peau d'un Noir ouvrier à Dreux* » – Dreux étant alors un des premiers lieux de conquête électorale du Front National. A sa grande époque, *Actuel* est d'ailleurs adepte de ces pièges. « *L'imposture a été très utile pour mettre à jour des vérités sociales. Le journaliste a besoin de se mettre en situation pour comprendre ce qui se passe* », expliquera plus tard le patron du magazine, Jean-François Bizot.

► **En 1987, pour enquêter sur le Front National, la journaliste Anne Tristan** s'installe dans les quartiers Nord de Marseille et adhère à l'antenne locale du parti. Elle raconte cette infiltration dans *Au Front* (Gallimard, 1987). En 1992, elle épouse cette fois l'identité d'une jeune femme sans papiers, demandeuse d'asile, débarquant à l'aéroport de Roissy (*Clandestine*, Stock, 1993).

► **En 1992, des journalistes du magazine PrimeTime Live's**, sur la chaîne américaine ABC, se font embaucher par la chaîne de magasins Food Lion et montrent, en caméra cachée, comment les salariés remettent en rayon de la nourriture périmée. Food Lion poursuit ABC en justice, non pas pour contester le contenu de l'enquête mais à cause des méthodes malhonnêtes utilisées par les journalistes : fraude, effraction et attitude déloyale. En 1995, ABC sera condamnée à verser 5,5 millions de dollars avant que la peine ne soit allégée en appel en 1999. Message reçu par les journalistes américains adeptes du procédé, dont les ardeurs furent quelque peu refroidies.

► **En 1993, le journaliste Hubert Prolongeau** vit plusieurs mois dans la rue au côté des SDF parisiens (*Les Sans-domicile fixe*, Hachette Pluriel, 1993). Il renouvelle l'expérience en 2006 pour *Le Nouvel Observateur*. En 2004, le journaliste Laurent Richard se glisse à son tour dans la peau d'un sans-abri pour le magazine *Pièces à conviction*. En 2006, Jean-Charles Deniau se livre à la même expérience pendant trois semaines pour un reportage diffusé sur Canal+.

► **En 2004, la journaliste américaine Barbara Ehrenreich**, pour éprouver la condition des travailleurs pauvres, se fait embaucher comme femme de ménage, serveuse, employée de Wall-Mart, aide à domicile. Elle en fait le récit dans un livre devenu best-seller, *L'Amérique pauvre - Comment ne pas survivre en travaillant*. En 2007, en France, une jeune journaliste, Elsa Fayner, lui emboîte le pas. Dans *Et pourtant je me suis levée tôt* (éd Panama, 2007), elle fait le récit d'une immersion de trois mois dans la région lilloise où elle enchaîne les CDD au smic (télé-opératrice dans un centre d'appel, vendeuse de hot-dog dans une cafétéria, femme de ménage dans un hôtel) pour observer « de l'intérieur » la vie des travailleurs précaires. En 2010, c'est Florence Aubenas qui livre, dans *Le Quai de Ouistreham*, le récit de six mois de travail précaire à Caen, à récuser les sanitaires de ferries et cumuler les maigres heures de ménage pour ne même pas joindre les deux bouts.

Des expériences qui rappellent le principe de l'« *immersion participative* », une méthode pratiquée depuis des années en sociologie et en ethnographie aux Etats-Unis, et plus récemment en France. Ainsi, pendant cinq ans, le chercheur Mathias Waelli a travaillé aux caisses et dans les rayons de

plusieurs hypermarchés pour les besoins d'une enquête (*Caissière... et après ?*, PUF, 2009).

► **En juillet 2007, un des rédacteurs en chef de *Harper's Magazine*** se fait passer pour un représentant du Turkmenistan et infiltre le milieu des lobbyistes américains, prouvant que ceux-ci sont prêts à défendre les intérêts des régimes les plus voyous. Titre de l'article : « *Ce que les lobbyistes américains font pour les dictateurs* ». Objet de nombreuses attaques de la part de ses confrères, qui l'accusent d'utiliser des moyens contraires à la déontologie, Silverstein se défend en disant que le mensonge permet de donner à voir ce que les lecteurs n'auraient certainement jamais pu avoir autrement. Et accuse certains journaux *mainstream*, comme le *Washington Post*, de manquer de pugnacité et de courage dans leurs investigations.

► **En octobre 2008, France 2 met à l'antenne *Les Infiltrés***, magazine d'investigation qui, comme son nom l'indique, a pour principe l'infiltration et la caméra cachée. Le premier numéro, consacré à la maltraitance dans les maisons de retraite, provoque de vives réactions. En Grande-Bretagne, le journaliste Donal Macintyre a lui aussi systématisé la pratique dans des reportages diffusés sur la BBC, sous le titre *Macintyre Undercover* (entre 1999 et 2003), puis sur les chaînes ITV, Sky et Five. Il a ainsi enquêté sur les trafics d'espèces en voie de disparition, les réseaux de prostitution ou le commerce illicite des armes en Europe de l'Est.

Source : <http://www.telerama.fr/monde/l-nfiltration-journalistique-c-est-pas-nouveau,54920.php>

Article de Virginie Felix publié sur Téléràma.fr le 17/04/2010

De l'“infiltration” comme méthode journalistique.

Dissimuler son identité pour obtenir des informations. Cette méthode d'investigation, notamment employée par l'équipe des “Infiltrés” de France 2, fait débat. En vertu d'un principe fondamental de loyauté, inscrit dans la charte des journalistes. Ceux qui la condamnent et ceux qui l'ont employée, comme Günter Wallraff (lire ci-dessous) s'en expliquent ici.

Pour débusquer la vérité, le reporter doit-il aller piocher dans la malle aux déguisements ? Brade-t-il sa crédibilité quand il choisit d'enquêter en cachant son identité sous un masque et sa caméra sous le manteau ? Epineuses questions soulevées par des expériences récentes de « journalisme clandestin » et ravivées par l'enquête du magazine d'investigation *Les infiltrés* sur la pédophilie. Parce que ces pratiques transgressent un principe inscrit dans la charte du journaliste : « le devoir de ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations ».

Depuis les années 1970, on ne compte plus les opérations camouflage de l'Allemand Günter Wallraff : il « fut » travailleur turc, journaliste pour la presse à scandale, militant d'extrême droite... Dans son nouveau livre, *Parmi les perdants du meilleur des mondes*, le voilà immigré somalien en Bavière, SDF dans les rues de Francfort, employé robotisé d'un call center... Wallraff ou la figure emblématique d'un journalisme qui assume dans la radicalité son rôle de contre-pouvoir, en faisant du travestissement une arme, un moyen d'observer et de pointer les dysfonctionnements de la société. Se masquer pour démasquer : l'imposture se pratique chez lui sans état d'âme. « *Lorsque les droits de l'homme sont bafoués, les droits des salariés, attaqués, cela devient un devoir*, plaide-t-il. *Plus qu'une méthode de travail, c'est une manière de vivre et de ressentir la vie des autres, de compatir, d'apprendre, et de faire en sorte que les choses changent.* »

Faire en sorte que les choses changent : c'est l'intention revendiquée des *Infiltrés*, sur France 2, qui, comme son nom l'indique, opte pour la dissimulation - et son lot de caméras cachées - pour débusquer « *des pratiques, des comportements contraires à l'intérêt public* » et provoquer le débat. « *C'est une grande fierté de mettre les pieds dans le plat, d'appuyer là où ça fait mal* », explique le présentateur David Pujadas. Une stratégie du coup de poing au prix du mensonge qui n'en finit pas de faire polémique sur le mode « la fin justifie-t-elle les moyens ? »

Travestir son identité : la méthode ne date pas d'hier. En 1887, la journaliste Nellie Bly décide de se faire interner, à Blackwell's Island, dans un asile de fous pour femmes de sinistre réputation. Pendant dix jours, elle est témoin de la nourriture avariée, des bains glacés, des maltraitances. Son récit, publié dans le *New York World*, a un retentissement considérable. Accablées, les autorités débloquent 1 million de dollars pour réformer l'institution. Efficace, la méthode Bly, baptisée *stunt journalism* (*stunt* pour « tour de force » ou « coup monté »), fera école dans la presse anglo-saxonne.

« *Par cette démarche*, analyse Géraldine Muhlmann (auteur d'*Une histoire politique du journalisme. XIXe-XXe siècle*), *le journaliste se donne une mission : dévoiler ce qui est caché dans les lieux opaques, qui sont des lieux de pouvoir. Il se présente comme le témoin-ambassadeur du public, fait confiance à ses émotions pour être le corps universel. La métamorphose lui permet d'être moins en surplomb, de se fondre davantage dans son sujet.* »

Cette méthode se révèle une arme efficace pour pénétrer des milieux qui sinon resteraient clos, raconter de l'intérieur la corruption, le harcèlement, la maltraitance, et faire réagir. Aux Etats-Unis, en 1959, le reporter John Howard Griffin s'inflige un traitement chimique pour changer la couleur de sa peau et témoigner des humiliations subies par les Noirs dans les Etats du sud du pays. Démarche renouvelée par l'Allemand Günter Wallraff, grimé en travailleur turc. A chaque fois, la révélation agit comme un électrochoc et chamboule les consciences.

Rendre compte par l'expérience, le témoignage direct : l'immersion met le ressenti au service de l'information. Quand Florence Aubenas va chercher du travail anonymement à Caen, c'est pour prendre la mesure de la crise, « *une réalité dont je ne pouvais pas rendre compte parce que je n'arrivais plus à la saisir* », écrit-elle. Et faire de cette plongée un récit à large portée. Il y a trois ans, la journaliste Elsa Fayner avait opté pour la même démarche : pendant trois mois, elle a enchaîné les CDD au smic pour décrire « de l'intérieur » la vie des travailleurs précaires.

« *Il n'était pas question de me mettre dans la peau de qui que ce soit, explique Elsa Fayner, de croire que j'allais vivre comme les précaires. Je savais que ma situation aurait une fin. Et je ne voulais pas faire de mon expérience une performance.* » Limite de l'immersion : que la démarche journalistique devienne exploit, tour de force narcissique, et que la prestation du reporter éclipse ce qu'il voulait montrer... « *Risque aussi, dit Marc Mentré, animateur de Ça presse, collectif de réflexion sur le journalisme, qu'il perde la distance nécessaire avec son sujet. Et qu'il ne dépasse pas le stade du simple témoignage. La valeur ajoutée de notre métier doit être la contextualisation, la mise en perspective.* »

Dans un monde verrouillé par la communication, certains revendiquent l'imposture comme moyen efficace de confronter les discours médiatiques calibrés à la réalité. Montrer par exemple, comme le font *Les infiltrés* en jouant les jeunes chefs d'entreprise à la recherche de commerciaux « *jeunes, hommes et blancs* », qu'un géant de l'intérim est loin d'appliquer dans ses recrutements la diversité clamée sur ses affiches de pub. Elsa Fayner a réalisé plusieurs reportages en immersion dans des centres d'appels téléphoniques et demeure réservée sur la méthode, même si elle lui trouve parfois des vertus : « *Démonter un discours managérial, c'est possible aussi en caméra ouverte. Cela demande d'y passer des mois, comme l'ont fait les auteurs du documentaire La Mise à mort du travail. Cela dit, sans la caméra cachée, difficile de montrer des pratiques de harcèlement en entreprise ou le discours tenu en formation à des vendeurs visant clairement à arnaquer des clients.* »

« *La caméra cachée peut être un bon alibi pour faire vite, met en garde Jérôme Bouvier, président de l'association Journalisme et Citoyenneté. C'est un moyen qui peut être très pratique quand on le met à la sauce productiviste libérale : faire en deux jours ce qui demanderait bien plus de temps si on enquêtait sans tricher sur les méthodes.* » Autre question soulevée par la pratique du journalisme masqué : celle de la loyauté et de la crédibilité. Le lecteur peut-il avoir confiance dans le travail d'un journaliste qui a menti sur son identité pour enquêter ?

Ambigu, aussi, l'emploi de méthodes dignes de l'espionnage ou de la police. En voulant s'attaquer à des systèmes, ne risque-t-on pas de dénoncer des personnes ? De devenir auxiliaire de police, au détriment du principe de protection des sources ? Une critique ravivée par l'enquête des *Infiltrés* à l'issue de laquelle les journalistes ont signalé à la police les pédophiles rencontrés lors de leur « immersion ». « *Evidemment, ça pose des problèmes moraux, explique Laurent Richard, rédacteur en chef du magazine. On ne fait pas ce métier pour que les gens interviewés soient mis en prison. Mais dans ce cas-là, on réagit d'abord comme citoyen. En outre, la loi oblige à signaler les atteintes sexuelles sur mineur. Ça fait partie des situations exceptionnelles dans notre métier.* »

Exceptionnel doit être aussi pour le journaliste l'usage de l'imposture. C'est la ligne affichée par les codes de déontologie du monde entier. En France, le projet de réforme de la charte du

journaliste prend d'ailleurs acte de l'exception pour mieux l'encadrer : « *Dans les cas où le recueil d'informations ne peut être obtenu qu'en cachant [...] sa qualité de journaliste, [...] il en informe préalablement sa hiérarchie, s'en explique auprès du public et donne la parole aux personnes mises en cause.* » Le récent dilemme posé par *Les infiltrés* risque d'inciter à manipuler avec la plus grande prudence cette « arme » de la dissimulation. Efficace dans certains cas, mais à double tranchant.

Source : <http://www.telerama.fr/monde/de-l-infiltration-comme-methode-journalistique,54890.php>

Charte d'éthique professionnelle des journalistes

(SNJ, 1918/38/2011)

Il s'agit ici de la dernière version de la Charte de déontologie, fondatrice de la profession, adoptée par le Comité national en mars 2011, pour le 93e anniversaire du SNJ.

Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.

Ces principes et les règles éthiques ci-après engagent chaque journaliste, quelles que soient sa fonction, sa responsabilité au sein de la chaîne éditoriale et la forme de presse dans laquelle il exerce.

Cependant, la responsabilité du journaliste ne peut être confondue avec celle de l'éditeur, ni dispenser ce dernier de ses propres obligations.

Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, situer dans son contexte, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité ; il ne peut se confondre avec la communication. Son exercice demande du temps et des moyens, quel que soit le support. Il ne peut y avoir de respect des règles déontologiques sans mise en œuvre des conditions d'exercice qu'elles nécessitent.

La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources.

La sécurité matérielle et morale est la base de l'indépendance du journaliste. Elle doit être assurée, quel que soit le contrat de travail qui le lie à l'entreprise.

L'exercice du métier à la pige bénéficie des mêmes garanties que celles dont disposent les journalistes mensualisés.

Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de cette charte.

Le journaliste accomplit tous les actes de sa profession (enquête, investigations, prise d'images et de sons, etc...) librement, a accès à toutes les sources d'information concernant les faits qui conditionnent la vie publique et voit la protection du secret de ses sources garantie.

C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :

- Prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes ;
- Respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ;
- Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ;

- Exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ;
- Dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte ;
- N'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ;
- Défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique ;
- Proscrit tout moyen déloyal et vénal pour obtenir une information. Dans le cas où sa sécurité, celle de ses sources ou la gravité des faits l'obligent à taire sa qualité de journaliste, il prévient sa hiérarchie et en donne dès que possible explication au public ;
- Ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;
- N'utilise pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ;
- Refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et communication ;
- Cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat ;
- Ne sollicite pas la place d'un confrère en offrant de travailler à des conditions inférieures ;
- Garde le secret professionnel et protège les sources de ses informations ;
- Ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article XI) : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »

Constitution de la France (article 34) : « La loi fixe les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias. »

Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971) : le SNJ, qui fut à l'initiative de la création de la Fédération Internationale des Journalistes, en 1926 à Paris, est également l'un des inspirateurs de cette Déclaration qui réunit l'ensemble des syndicats de journalistes au niveau européen.

Source : Syndicat national des journalistes : Les chartes du journaliste. 9 mars 2011 <http://www.snj.fr/spip.php?article1032>

A partir de trois documents : deux articles et un texte de loi.

Document 1 : en Allemagne

L'immigration et l'intégration



L'Allemagne est le pays le plus peuplé de l'Union européenne. Environ 82 millions de personnes y habitent, dont un bon sixième en Allemagne de l'Est, sur le territoire de l'ancienne RDA. Les minorités nationales des Danois, des Frisons, des Sorbes et des Tziganes et Roms d'Allemagne vivent surtout dans le nord et l'est du pays. Chacune de ces minorités a sa culture, sa langue, son histoire et son identité propre.

L'économie allemande dépend d'une main d'œuvre étrangère depuis le boom économique des années 1950. La plupart des « travailleurs immigrés », comme on les appelait alors, sont repartis dans leur pays d'origine en Europe du sud ou du sud-est, mais nombre d'entre eux sont restés en Allemagne pour y vivre et travailler. Les Turcs, arrivés plus tard, sont également restés en grand nombre. L'Allemagne a progressivement évolué d'un pays d'immigration provisoire vers un pays d'immigration permanente et contrôlée. Un deuxième grand groupe d'immigrants est constitué par les rapatriés de souche allemande qui ont vécu pendant de nombreuses générations dans l'ancienne Union soviétique, en Roumanie et en Pologne, et qui reviennent en Allemagne notamment depuis l'effondrement des régimes communistes.

Ces deux flots migratoires ont fait que le nombre de migrants par habitant en Allemagne était dans les années 1980 beaucoup plus élevé que dans des pays d'immigration classiques comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie. Actuellement, plus de 15 millions de personnes issues de l'immigration vivent en Allemagne. L'Office fédéral des Statistiques classe parmi les personnes issues de l'immigration celles qui ont immigré en Allemagne et celles qui sont nées en Allemagne d'au moins un parent immigré. Parmi elles, 7 millions sont étrangers, quelque 8 millions ont obtenu la nationalité allemande – soit par naturalisation soit parce qu'elles comptent parmi les 4 millions de rapatriés de souche allemande. Derrière ces derniers, les immigrés turcs représentent le plus gros contingent avec environ 2,5 millions de personnes, puis viennent 1,5 million d'étrangers originaires de l'ex-Yougoslavie. Le nombre de musulmans vivant en Allemagne est estimé à 4 millions.

Les migrants travaillent souvent dans des emplois non qualifiés car l'Allemagne recherchait surtout de la main d'œuvre pour des travaux simples. Des études ont montré que les familles de migrants avaient de la difficulté à progresser sur l'échelle sociale ou à améliorer leur situation

économique en Allemagne. Mais l'intégration des immigrés a fait des progrès ces deux dernières décennies : l'acquisition de la nationalité allemande est facilitée, les contacts entre les immigrés et les Allemands se sont intensifiés, l'acceptation de la diversité ethnique et culturelle s'est accrue. La loi sur l'immigration entrée en vigueur en 2005 prend des dispositions tenant compte de tous les aspects de l'immigration.

Le gouvernement fédéral considère l'intégration des personnes issues de l'immigration comme l'une des priorités de son action. L'insertion dans le marché de l'emploi est placée au premier plan, l'apprentissage de la langue et l'éducation étant considérés comme essentiels à l'intégration. Depuis 2006, la chancelière Angela Merkel invite chaque année les représentants de tous les groupes de la société civile concernés par l'intégration, associations d'immigrés comprises, à un sommet. On vérifie régulièrement l'application du résultat le plus important du premier sommet, le Plan national d'intégration (2007). Ce plan décrit des objectifs concrets ainsi que plus de 400 mesures de la part des acteurs politiques, économiques et sociétaux. Ainsi, un réseau de parrains (plus de 5000 à ce jour) soutient les enfants et les adolescents issus de l'immigration pendant leur scolarité et leur formation. La Charte de la diversité réunit plus de 500 entreprises et organismes publics employant plus de 4 millions de personnes qui se sont engagés à offrir plus d'opportunités de formation aux jeunes issus de l'immigration.

Source : Allemagne faits et réalités. 28.02.2013 <http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/fr/la-societe/main-content-08/immigration-et-lintegration.html>

AFP. Le Point.fr - Publié le 03/12/2012

La France mauvaise élève pour l'intégration des immigrés

Selon un rapport, le taux de pauvreté des étrangers installés en France est de 21,1 % contre 17,3 % en moyenne dans l'OCDE.

La France figure parmi les mauvais élèves en termes d'intégration de ses immigrés, selon une étude de l'OCDE publiée lundi qui compare pour la première fois la situation des étrangers installés dans ses pays membres. Avec 11 % de sa population née à l'étranger, la France se situe dans la moyenne des pays de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE), qui abritent 110 millions d'immigrés soit 9 % de leur population, selon cette étude. Mais le taux de pauvreté des étrangers installés en France est de 21,1 % contre 17,3 % en moyenne pour les immigrés de l'OCDE. Et leur taux de chômage était de 14,5 % en 2010 contre 11,9 % en moyenne dans l'OCDE.

Plus grave, les inégalités sont plus marquées dans l'Hexagone : le taux de pauvreté des immigrés y est quatre fois celui de la population majoritaire, alors que ce rapport n'est que de un sur deux en moyenne dans l'OCDE. Les Pays-Bas et la Belgique ne font guère mieux, mais la France se distingue sur un autre critère : la concentration des étrangers dans les zones très urbanisées. Dans l'ensemble de l'OCDE, 60 % des immigrés vivent dans ces zones, contre 44 % de la population globale. L'écart est le plus fort en Autriche et en France où 70,9 % des étrangers habitent en ville.

Pour les auteurs de l'étude, le succès des descendants d'immigrés "constitue bien souvent la référence de toute intégration réussie de leurs parents". Là encore, la France ne brille guère. Leur taux de chômage est de 15,6 % en France contre 13,8 % en moyenne dans l'OCDE.

Source AFP. Le Point.fr - Publié le 03/12/2012 http://www.lepoint.fr/economie/la-france-mauvaise-eleve-pour-l-integration-des-immigres-03-12-2012-1537933_28.php

LOI n°2008-496 du 27 mai 2008

portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations

Article 1 Modifié par [LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4](#)

Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation ou identité sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

La discrimination inclut :

1° Tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;

2° Le fait d'enjoindre à quiconque d'adopter un comportement prohibé par l'article 2.

Article 2 Modifié par [LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4](#)

Sans préjudice de l'application des autres règles assurant le respect du principe d'égalité :

1° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race est interdite en matière de protection sociale, de santé, d'avantages sociaux, d'éducation, d'accès aux biens et services ou de fourniture de biens et services ;

2° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation ou identité sexuelle est interdite en matière d'affiliation et d'engagement dans une organisation syndicale ou professionnelle, y compris d'avantages procurés par elle, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle et de travail, y compris de travail indépendant ou non salarié, ainsi que de conditions de travail et de promotion professionnelle. Ce principe ne fait pas obstacle aux différences de traitement fondées sur les motifs visés à l'alinéa précédent lorsqu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée ;

3° Toute discrimination directe ou indirecte est interdite en raison de la grossesse ou de la maternité, y compris du congé de maternité.

Ce principe ne fait pas obstacle aux mesures prises en faveur des femmes pour ces mêmes motifs ;

4° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe est interdite en matière d'accès aux biens et services et de fourniture de biens et services. (...)

Ouest France. 22/01/2013

L'amitié franco-allemande et tous ses clichés

L'Allemand est rigoureux et travailleur, le Français paresseux, et l'on vous épargne tout ce qui touche au foot. Les relations franco-allemandes sont émaillées de clichés, de lieux communs que notre dessinateur Chaunu s'est amusé à croquer.

L'ordre, la discipline, la rigueur.

Tout dans la société allemande serait raideur et alignement. Est-ce si sûr ? Nos cousins Germains sont effarés par notre côté napoléonien, centralisateur, vertical. Et notre versant fantaisiste, improvisateur et rétif à toute autorité. Nous sommes plus Gaulois qu'on ne l'imagine...



Bosseurs les Allemands et glandeurs les Français ?

On le dit et on a tort. Tout bien pesé et finement calculé, un salarié allemand assure 1 309 heures de travail annuel. Et son homologue français... 1 469. Tiens donc. La différence : les Allemands profitent de 7,5 semaines de vacances chaque année (7 pour nous). Et là-bas, vous ne trouverez jamais un cadre au boulot après 19 h ! D'ailleurs le mot « cadre » n'existe pas en allemand.

Comment se dire bonjour ?

La différence commence là. En Allemagne, on se contente d'un geste de la main et d'un « Halo ! » fraternel et distancé mais convaincu. Chez nous, c'est plus compliqué et tactile. On s'embrasse, on se bise, on se bécote le museau. Et nos amis d'outre Rhin s'en amusent beaucoup. Combien de bises à la française ? Deux en famille, trois entre copains, quatre parfois. Quel peuple affectueux nous faisons ! Nous, tirer la tronche ? Jamais !





Chicaneurs les Français et consensuels les Allemands?

Nous serions toujours en grève et les Allemands en règle absolue avec la pointeuse. Nous serions révolutionnaires et eux, co-gestionnaires. Sur un strict plan comptable, il n'y a pas tant de grèves que ça de ce côté-ci du Rhin, et pas aussi peu de l'autre. Alors la différence ? C'est la confiance mutuelle. Dans les entreprises allemandes, les syndicats siègent dans les conseils d'administration. Nous n'en sommes pas là.

Au foot, c'est toujours les Allemands qui gagnent...

« Le football est un jeu qui se joue à onze et c'est toujours les Allemands qui gagnent », dit un fameux proverbe du ballon rond. Ce fut vrai. Ça ne l'est plus vraiment. À quand remonte la dernière victoire de la Mannschaft en Coupe du monde ? Au siècle dernier, en 1990. L'équipe nationale allemande est joueuse mais échoue souvent. On dirait une équipe de France de l'ancien temps. Et nous ? Nous, on joue mal et on perd. Normal.



Source : Ouest France. 22/01/2013

http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-L-amitie-franco-allemande-et-tous-ses-cliches_39382-2156188_actu.Htm

Apprentissage des langues vivantes : une formation interculturelle

(...) En développant leurs savoir-faire interculturels, les apprenants peuvent mobiliser des connaissances et adapter leurs attitudes aux situations concrètes de communication. Cette formation interculturelle exige que les apprenants, quels que soient le niveau et le cadre d'enseignement, soient confrontés – dans le cadre des activités en langue étrangère – à des données, des faits, des matériaux qui éveillent leur curiosité et enrichissent leur perception et leur connaissance du monde.

Contenus culturels et linguistiques

- **Vivre et agir au quotidien** : Modes de vie, Relations avec les autres
- **Étudier et travailler** : Emploi et mobilité
- **S'informer et comprendre** : Institutions, Société, Références historiques et géographiques, Médias

Les cinq modules d'enseignement faisant l'objet d'une évaluation distincte et correspondant aux cinq activités langagières définies par le CECRL (...) peuvent être abordés lors de séquences pédagogiques spécifiques :

1. Compréhension de l'oral

- Messages à dominante informative ou explicative
- Messages à dominante argumentative

2.1. Expression orale en continu

- Messages à dominante argumentative. Développement d'un point de vue. Exposé. Compte rendu

2.2. Interaction sociale

- Échanges à dominante argumentative

3. Compréhension de l'écrit

- Écrits à dominante journalistique

4. Expression écrite

- Écrits à dominante journalistique

Source : <http://www.education.gouv.fr/cid23840/mene0829952a.html>

La classe de seconde ancre l'apprentissage des langues dans l'entrée culturelle l'art de vivre ensemble commune à toutes les langues vivantes étrangères et régionales à travers les trois notions suivantes :

- **mémoire**
- **sentiment d'appartenance**
- **visions d'avenir**

Exemples de thèmes d'étude :

Mémoire : héritages et ruptures

- Comment peut-on se construire lorsque l'on vit entre deux cultures ?
- « Enfants de migrants » : vivre entre deux cultures ?

Sentiment d'appartenance : singularités et solidarités

- Le rôle de l'apparence : signe de singularité ou d'appartenance ?
- Le langage : signe de singularité ou d'appartenance à un groupe ?
- Communautés spécifiques : assimilation ou intégration ?

Visions d'avenir : créations et adaptations

- Quelle place pour une diversité culturelle ?

Source : Eduscol. Ressources pour les programmes de la classe de seconde Allemand Exemples de thèmes d'étude juin 2011 © MENJVA/DGESCO <http://eduscol.education.fr/prog>

Allemand cycle terminal

Notions du programme concernées :

- **Espaces et échanges :**

« Une société peut être abordée du double point de vue de sa cohésion et de son ouverture, ce qui amène à s'interroger sur son inscription dans le monde. »

- **Lieux et formes du pouvoir :**

« Le pouvoir est à la fois source de l'intégration politique, sociale et personnelle et révélateur des tensions et des conflits au sein du groupe. »

Pistes d'exploitation

- Quel accueil réservé aux « personnes issues de l'immigration »
- Le pouvoir des médias : entre information et manipulation ?
- Argent et apparence : des pouvoirs surpuissants

Sources :

Eduscol. Ressources pour le cycle terminal Langues vivantes étrangères Exemples de sujets d'études Allemand janvier 2012 © MEN/DGESCO

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources/67/4/RESS_LGT_cycle_terminal_LV_allemand_sujets_etudes_230674.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

Education civique Voie professionnelle

« Cet enseignement a pour finalité de préparer à l'exercice raisonné de la citoyenneté, qu'elle soit politique, économique, sociale ou culturelle. »

Classe de seconde

« Les thèmes invitent à construire la citoyenneté à partir de l'environnement quotidien de l'élève ou de l'apprenti pour l'élargir aux représentations et expériences de la vie sociale. »

Vivre en citoyen

- Égalité, différences, discriminations
- Le citoyen et les médias

Classe de première

« Les thèmes mettent l'accent sur le fonctionnement des institutions et font réfléchir sur l'engagement responsable du citoyen. »

Le citoyen et la République

- Droits et devoirs des citoyens
- Le citoyen et la justice

Source : Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009

http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_2/24/7/histoire_geo_education_civique_44247.pdf

ECJS classe de seconde

« **L'État de droit** »

« Le programme amène les élèves à se poser directement, à travers des études concrètes et des analyses de notions, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous dans une société démocratique, les droits et les obligations des citoyens français ou étrangers sur le territoire national, en présentant les différentes dimensions du droit (droit pénal, droit public, droit administratif, droit du travail) ainsi que le rôle de la loi et de la justice. »

Trois thèmes pourront être abordés :

- Droit et vie en société
- Le citoyen et la loi
- Le citoyen et la justice

Source : Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011 <http://www.education.gouv.fr/cid56295/mene1109954a.html>

ECJS cycle terminal

« Il est intéressant pour les élèves, qui suivent par ailleurs un enseignement de philosophie, de réfléchir à de grandes questions de société, qui tiennent aux évolutions scientifiques, technologiques, sociales et culturelles. Celles-ci concernent la vie de chacun, pour la naissance et la fin de vie, le droit de la famille, les sexualités, la place de l'argent dans la société, les différences et les discriminations pour les droits religieux et culturels ou l'usage des nouvelles technologies de l'information. Elles posent des problèmes éthiques et conduisent à des débats et des choix politiques. »

L'engagement politique et social : Le citoyen face aux grandes questions éthiques

« Ce thème permet aux élèves de mener une réflexion sur la notion même d'engagement civique, politique ou social, selon la diversité des formes et des niveaux de participation. Par exemple par l'analyse d'un fait d'actualité, comme le déroulement d'un débat politique, d'un conflit social, d'une mobilisation citoyenne avec leurs enjeux, leurs acteurs et les formes d'action qu'ils suscitent. »

Source : Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011 <http://www.education.gouv.fr/cid56295/mene1109954a.html>

Des propositions d'activités spécifiques : les ateliers

Proposés dans le cadre de la Semaine de la Presse et des Médias dans l'Ecole, du festival "Les toiles du journalisme" et de la célébration du 50ème anniversaire du traité de l'Elysée, sur la thématique des relations franco-allemandes.

Ateliers proposés en Allemagne

Reportage vidéo avec un professionnel de l'éducation à l'image

- réflexion globale sur l'image, le cadrage
- technique des interviews filmées
- réflexion sur la posture du journaliste et sa neutralité durant l'interview

Reportage radio avec des journalistes de France Bleu Alsace

- technique de l'interview
- technique du son
- choix du montage
- le commentaire/la place du journaliste

Reportage presse papier avec un journaliste de la presse écrite

- réaliser une interview
- l'écriture journalistique et ses spécificités
- hiérarchiser l'information

Ateliers proposés en classe

Réalisation d'une affiche avec un graphiste

- annonce de l'évènement
- communication visuelle
- message court
- techniques graphiques
- outil informatique

Réalisation d'un site web avec un journaliste spécialiste multimédia

- technique de mise en ligne
- notion de hiérarchisation de l'info
- mise en page/ notion de charte graphique
- travail sur l'écriture journalistique pour la présentation de l'opération

Médiagraphie

A propos de...

... Günter Wallraff

Günter Wallraff, la plume et le masque : Propos recueillis par Virginie Félix 27/04/2010

<http://www.telerama.fr/monde/gunter-wallraff-la-plume-et-le-masque,54916.php>

...journalisme d'investigation

Günter Wallraff. Parmi les perdants du meilleur des mondes. Editeur : Editions La Découverte (25 mars 2010) Collection : Cahiers libres ISBN-13 : 978-2707160218

Günter Wallraff. Tête de Turc. Editeur : La Découverte (1 janvier 1987) Collection : Cahiers libres ISBN-13: 978-2707116086

Florence Aubenas. Le quai de Ouistreham. Editeur : Points (1 septembre 2011) Collection : Points ISBN-13: 978-2757824443

... l'éducation aux médias

Eduscol. Education médias/Internet. 24/10/2009.

<http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/notion>

Syndicat national des journalistes Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971) <http://www.snj.fr/spip.php?article2016>

Glossaire des termes de la presse écrite. Clemi.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dgIf/clemi/definitions.htm>

Glossaire des termes du cinéma. <http://www.ac-nancy-metz.fr/cinemaV/college/contents/4w7bag.htm>

... racisme, discrimination, intégration

LOI n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations 08 août 2012

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018877783>

Ausschreitungen von Rostock-Lichtenhagen. Wikipedia. 27/06/ 2012

http://de.wikipedia.org/wiki/Ausschreitungen_von_Rostock-Lichtenhagen

Thomas Prenzel 20 Jahre Rostock-Lichtenhagen. Kontext, Dimensionen und Folgen der rassistischen Gewalt. Universität Rostock, Institut für Politik- und Verwaltungswissenschaften: Rostocker Information zu Politik und Verwaltung, Rostock 2012. ISBN 978-3-940835-31-4

<http://www.wiwi.uni-rostock.de/fileadmin/Institute/IPV/Informationen/Publikationsreihe/IPV-Reihe32.pdf>

Dialog der Kulturen › Unterrichtsmaterialien. Friedrich Ebert Stiftung. 2012. <http://www.fes-online-akademie.de/modul.php?md=4&c=materialien&id=39>

Rassismus & Diskriminierung in Deutschland. Heinrich Böll Stiftung. 2012 http://www.migration-boell.de/downloads/diversity/Dossier_Rassismus_und_Diskriminierung.pdf

Gerard Noiriel. Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX-XXème Siècle) ; Discours publics, humiliations privées Editeur : Fayard (2007). ISBN-13 : 978-2213630014

Lilian Thuram. Mes étoiles noires : De Lucy à Barack Obama. Editeur : Points (12 mai 2011)
Collection : Points ISBN-13 : 978-2757820322

Halde : haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.
<http://halde.defenseurdesdroits.fr/Presentation%2c10977.html>

... des relations franco-allemandes

Paris-Berlin : 50 ans d'amitié. ARTE Journal - 12/09/12 <http://www.arte.tv/fr/paris-berlin-50-ans-d-amitie/6910380.html>

L'Allemagne et nous. Radio France, ARTE, ARD, Deutschlandradio, 2013
http://download.www.arte.tv/permanent/u1/traite_elysee/enquete.pdf

Deutsch-französische Klischees. SWR. 2013. <http://www.swr.de/swr1/rp/programm/aktionen/-/id=616164/nid=616164/did=10891172/pv=gallery/v0204p/>